



Danger sur les Allocations familiales pour tous

Déclaration des Administrateurs Cgt de la Cnaf

Les projets de décret relatifs à une réforme des majorations pour âge des allocations familiales étaient soumis à l'avis du Conseil d'administration de la Cnaf le 4 février.

Le Gouvernement veut imposer une majoration unique des allocations familiales à 14 ans. Il consacre ainsi une perte totale de 586 euros pour les familles par rapport à la situation antérieure, soit 138 millions d'euros « d'économies » pour la branche Famille de la Sécurité sociale. Excusez du peu ! Après avoir déjà reculé ces majorations pour âge de 10 à 11 ans (33,84 euros mensuels) et de 15 à 16 ans (60,16 euros mensuels) en 1999, le Gouvernement avance aujourd'hui comme argument à cette réforme, l'échelle d'équivalence de l'INSEE qui minore dorénavant le poids des enfants de moins de 14 ans dans le budget des familles qui passent ainsi de 0,5 à 0,3 part en terme de mesure d'unité de consommation.

Ces majorations s'ajoutent aux allocations familiales. L'enfant de 11 ans, préadolescent, fait généralement son entrée au collège. L'insuffisance du montant actuel des Allocations familiales pour compenser les charges financières assumées par les parents rend cette mesure scandaleuse (AF : 120 euros pour deux, 274,47 euros pour 3 enfants, rien pour 1 enfant). Le pouvoir d'achat des familles va encore en prendre un sacré coup après la misérable revalorisation des Allocations familiales de 1 % au 1er janvier dernier. Cela augure mal du projet de réforme à venir consistant à moduler le montant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) en fonction de l'âge des enfants. Combien d'économies le gouvernement compte-t-il réaliser au détriment des familles les plus modestes et les plus pauvres qui sont celles qui perçoivent cette prestation ? La presque totalité des administrateurs de la Cnaf ont voté contre ces projets de décrets, le Conseil d'administration a rendu un avis défavorable (seul le groupe des employeurs UPA a voté pour).

Des études récentes font état d'une perte en valeur relative de 24,5 % des Allocations familiales depuis 1984. Les mêmes études affirment qu'il faudrait augmenter de 33 % les Allocations familiales pour qu'elles retrouvent leur valeur du début des années 80. Les déclarations de plus en plus appuyées de responsables politiques comme le Haut commissaire aux solidarités actives et divers experts - commission Attali, sur une nécessaire mise sous conditions de ressources des allocations familiales sont plus qu'inquiétantes, même si le Ministre Xavier Bertrand ne se dit pas favorable à une telle réforme.

Cela conforte la CGT dans sa revendication d'Allocations familiales universelles dès le premier enfant, promises par tous les Gouvernements successifs y compris l'actuel Président de la République. Nous demandons qu'elles soient portées à 230 euros par enfant, niveau qu'elles avaient en 1954 pour un taux de cotisation de 16,75 %.